



[Contact@asl-grandvillage.fr](mailto:Contact@asl-grandvillage.fr)  
Site : [www.asl-grandvillage.fr](http://www.asl-grandvillage.fr)

## GV INFOS N°40 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2022

Pour la troisième année consécutive, le Conseil Syndical vous présente ses meilleurs vœux. En ce début d'année, toujours entaché par la Covid, que peut-on espérer ? Une bonne santé pour vous-même et vos proches. Cela nous semble l'essentiel.

Les travaux concernant la réfection du réseau électrique sont sur le point de s'achever, il en est de même pour la remise aux normes des garages. La réception des boxes sera faite d'ici la fin du mois.

Quels projets pour 2022 ?

A partir de mars nous nous renseignerons à nouveau en ce qui concerne l'éclairage public. Depuis trois ans maintenant, la ligne budgétaire de Grand Paris Sud, n'a toujours pas été abondée.

Normalement une autre ligne devrait voir le jour en ce qui concerne les risques d'inondation et l'entretien des réseaux d'écoulements des eaux pluviales.

Pour ces deux dossiers en suspend, nous vous tiendrons informés dès que possible.

Concernant les espaces verts, pour lesquels nous avons la maîtrise, la société Lelarge a enregistré nos demandes d'élagages et d'abattages. Elle interviendra dès que les engins pourront évoluer sans crainte sur un sol encore trop détrempé aujourd'hui.

La société Enjoy Garden a effectué la plupart des plantations prévues au budget 2021.

Nous nous sommes aperçus récemment que certains copropriétaires avaient empiété sur le terrain de la copropriété, nous veillerons par l'intermédiaire d'un géomètre expert à vérifier les bornages litigieux.

Un autre point sensible reste à l'ordre du jour : les non-conformités.

Sans doute pour des raisons économiques, certains copropriétaires remplacent les portes, les fenêtres, les volets par des fermetures moins coûteuses mais qui dénaturent l'aspect extérieur de Grand Village. Cette économie à terme n'est pas rentable dans la mesure où lors d'une cession le notaire, l'agence et le futur acquéreur, qui sont informés, font baisser le prix de la vente.

L'acheteur ne peut se prévaloir "d'avoir acheté la maison en l'état" puisque lui aussi est au courant et que le prix d'achat a été revu à la baisse.

Nous vous encourageons donc à reprendre progressivement l'aspect initial réglementaire, au fur et à mesure de vos travaux. Ceci pour obtenir un meilleur prix lors d'une cession.

En cas d'hésitation, prenez l'attache de votre Délégué de rue ou contactez-nous par l'intermédiaire de notre site ([www.asl-grandvillage.fr](http://www.asl-grandvillage.fr)). Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires et vous pourrez aussi vous inscrire à la lettre d'information. Ne regardez pas forcément ce qu'a fait le voisin, il est peut-être lui aussi en non-conformité ....

Enfin évitons toutes ces claustras qui finissent par faire dépérir les haies végétales et les pelouses par un manque de lumière et retirent un peu plus du charme de Grand Village que beaucoup nous envient. L'absence de clôture, muret ou tout autre occultant autour des pavillons nous permet de nous approprier tout l'espace végétal qui est près de nous. Nous avons l'impression de vivre au milieu d'un parc paysagé.

Si à la rentrée de septembre nous espérons avoir enfin une Assemblée Générale Ordinaire en séance plénière, tout, aujourd'hui, est remis en cause. Nous attendons que les risques diminuent sinon nous reprendrons la tenue de notre Assemblée Générale par correspondance, c'est-à-dire sans nous être rencontrés depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant la réfection du mur de Grand Village, en septembre 2019.

Pour conclure, nous vous renouvelons tous nos vœux. Passez une bonne année et prenez bien soin de vous.  
Cordialement

La Présidente de l'ASGV  
A SCHAAFF LABAYE